# Commune de Crottes en Pithiverais

# Compte rendu de séance Séance du 5 Mai 2021

L' an 2021, le 5 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes : COSSIA Gaëlle, METAYER Harmonie, PILLOY Marie-Pierre, MM : BECHAC Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, POINCLOUX Daniel

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GUERINEAU Marine à Mme PILLOY Marie-Pierre, M. VERNHES Dominique à M. POINCLOUX Daniel

Absent(s): M. IMBAULT Thierry

# Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 11

• Présents : 8

#### Date de la convocation :

Date d'affichage:

## Acte rendu executoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

le:

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme METAYER Harmonie

## **SOMMAIRE**

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 07 avril dernier qui est adopté à l'unanimité des présents.

# **CEREMONIE DU 08 MAI:**

Au vu des conditions sanitaires actuelles liées au COVID19, la cérémonie du 08 mai sera commémorée sans public. Par contre, les membres du conseil municipal sont invités à se joindre à Monsieur le Maire à :

- . 11 h 15 au monument aux morts de Teillay,
- . 11 h 30 au monument aux morts de Crottes

pour la lecture du discours ainsi que le dépôt de gerbes.

#### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021 :**

Au vu des conditions sanitaires liées au COVID19, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des dispositions sont à prendre pour les assesseurs et les votants, à savoir :

- Vaccination des assesseurs ou présentation d'un test COVID à effectuer au plus tard 48 heures avant les élections,
- Fourniture de visières par l'Etat pour les assesseurs,
- Port du masque obligatoire pour toutes personnes présentes au bureau de vote,
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique,

Afin d'éviter que les votants soient en contact les uns avec les autres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- Pour le bureau de vote de Crottes : un sens de circulation des votants à suivre, qui sera matérialisé par un marquage au sol et un affichage dans la salle.
- Pour le bureau de vote de Teillay : les votants entreront un par un *(maximum 2 personnes de la même famille)* dans la mairie compte tenu de l'espace de la salle.

Les élections départementales et régionales étant réalisées le même jour et dans la même salle, les bureaux de vote doivent être constitués d'un minimum de 4 assesseurs. Par conséquent, il y a lieu de recruter des votants de la commune, en plus des membres du conseil municipal, pour assurer la tenue des bureaux de vote sur les 2 dates et déterminer les horaires de permanences de chacunes.

#### **MOBILIER EXTERIEUR POUR TEILLAY SAINT BENOIST:**

Monsieur le Maire présente les différentes propositions de bancs et de tables en béton, en PVC, .....

Après consultation, les membres du conseil municipal décident de sélectionner la table Turin octogonale en béton de couleur bois. Un membre du conseil propose de regarder les propositions de différents fournisseurs afin de comparer les prix. Monsieur CHANTEAU va demander un devis précis incluant les frais de transport, afin de pouvoir demander une subvention FAPO pour cet investissement.

#### **SUBVENTIONS FAPO:**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à ce jour, il reste la somme de 24 000 € environ pouvant être subventionnée dans le cadre du FAPO (Aide du Département pour les communes à faible population). Il demande aux membres du conseil municipal de réfléchir aux investissements qui pourraient entrer dans ce dispositif.

# **QUESTIONS DIVERSES:**

- . Travaux Route de Montigny: Présentation du devis d'Eurovia concernant la réfection de la chaussée,
- . Aire de Jeux : Prévoir la vérification des jeux, achat d'un panneau "Interdit aux chiens",
- . PLUi : Présentation des ébauches de plan du Cabinet URBEO,
- . Eclairage public : Modification des horaires (extension jusqu'à 22 h),
- . Bulletin municipal: Prochain bulletin dans le courant du mois de juin,
- . Fibre optique ; Installation d'une armoire télécom rue de l'église,
- . Service à la population : Présentation d'une proposition d'installation d'un distributeur de pain.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 19/05/2021 Le Maire Daniel POINCLOUX